



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier – Jean-Paul Morel à Pierre Augustin – Rahma Khadraoui à Alain Cacaly – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Sophie Baudouin à Isabelle Duret – Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à David Cicala

Absents : Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Grégory Estrems – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.10.08 20

OBJET : Renouvellement de la convention avec Couleur FM

Monsieur Christophe CASADEI, Adjoint délégué à la culture et au patrimoine, propose la signature d'une convention avec Couleur FM dont l'objectif principal est de communiquer sur les manifestations st-quentinoises.

Les modalités de partenariat sont les suivantes :

- Réalisation et diffusion d'une interview d'un responsable pour présenter les animations de la commune,
- Réalisation et diffusion d'une bande-annonce pendant les deux semaines qui précèdent l'événement, à raison de quatre passages par jour,
- Réalisation et diffusion d'une interview des groupes ou artistes programmés par la commune dans la limite de quatre interviews par an,
- Annonce sur le site internet de Couleurs F.M.,
- Annonce sur la lettre hebdomadaire de Couleurs F.M.

Il est proposé de signer cette convention pour une année, soit du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, renouvelable un an, pour un montant de 600 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la signature d'une convention de partenariat avec Couleur FM pour une année, renouvelable un an.**
- **APPROUVE le montant de la prestation qui s'élève à 600 € par an.**

- **DONNE POUVOIR à Monsieur CASADEI, Adjoint au Maire de signer cette convention.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012.

Publication et transmission en sous-préfecture le **10 OCT. 2012**

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.